



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 9 AVRIL 2024

Le neuf avril deux mille vingt-quatre, à vingt heures trente, le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Philippe PRUD'HOMME, Maire.

Présents :

M. PRUD'HOMME Philippe, Maire
M. BRUNET André, M. BOUIREK Azzdine, M. DI-UBALDO Vittorio,
Adjoints au Maire.

Mme FERBUS Carine, M. DESCHAMPS Jean-Paul, M. PELLOUX Joel, Mme REIGNIER
M. CARRERA Yohann, M. CHMIELINSKI Jean, Mme CURTIUS Anick, M. DESCHAMPS
Jean-Paul, Mme FERBUS Carine, M. LESOT Richard, M. PANISSET Didier, M. PELLOUX
Joël, Mme REIGNIER Sylvie, Mme SEPET Laura,
Conseillers Municipaux.

Le Conseil municipal a choisi Monsieur Azzdine BOUIREK comme secrétaire de séance.

2024-03- 01 FINANCES LOCALES – Subventions : **Subvention pour la classe découverte 2024 à ANNECY (74) – classes PS – MS – GS – CP – CE1**

Monsieur le Maire rappelle que dans le cadre des activités extra-scolaires, les enseignants proposent des projets pédagogiques lors de classes découvertes. L'association du Sou des Ecoles aide à financer des projets proposés par les enseignants.

Pour l'année 2024, les enseignants souhaitent organiser une classe découverte à ANNECY – Haute Savoie (Région ARA). Le séjour, d'une durée de 3 jours et 2 nuitées, est organisé au centre des Puisots, du 24 au 26 juin 2024, pour les élèves des classes de PS/MS/GS/CP et CE1 (soit 63 élèves).

Le coût du voyage se décompose comme suit :

Dépenses	Coût total
Hébergement, nourriture	9 971.00 €
Transport	
Frais éducatifs	
TOTAL	9 971.00 €

Pour ce séjour, le financement prévisionnel est le suivant :

- Mairie de Saint-Ferréol = 1 890.00 € soit 30 €/enfant
- Conseil Départemental = 1 890.00 € soit 50 €/enfant
- Participation Sou des Ecoles = 4 301.00 €
- Participation parents élèves = 1 890.00 €

Dans le cadre de ce projet de classe découverte, l'association du Sou des Ecoles et les enseignants sollicitent le Conseil municipal pour obtenir une subvention à hauteur de 30 € par enfant pour 63 élèves, soit 1 890 € pour la totalité du séjour (3 jours).

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de se prononcer sur l'attribution de cette subvention.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, après avoir délibéré,

- **APPROUVE** l'attribution d'une subvention, via l'association du Sou des Ecoles, pour la classe de découverte d'Annecy, à hauteur de 30 € par enfant, soit au total pour 63 élèves = 1 890.00 €.
- **DIT** que le montant de cette participation communale sera versé à l'association du Sou des Ecoles.

Nombre de votants : 14
Pour : 14
Contre : 0
Abstentions : 0

Le Secrétaire de séance
Azzdine BOUIREK



Pour extrait conforme,
Le 10 avril 2024



Le Maire,
Philippe PRUD'HOMME

